Gaillon sur Montcient

ÉTÉ 2017

Le Journal

SOMMAIRE

Édito 3
Projet d'aménagement de l'ancienne école 4
Accessibilité bâtiments publics 5
Déploiement de la fibre optique à Gaillon-sur-Montcient 6
Transfert de la voirie à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise 7
Transfert de la gestion de la distribution de l'eau et assainissement 8
Urbanisme 8
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gaillon-sur-Montcient 9
Agenda 9
Infos pratiques 9
Le PLUi : Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise 10
Extrait de conseils municipaux 11
Bilan de mi-mandat de votre équipe municipale 12
Budget communal 13
Motion contre la demande d'exploitation des carrières à Brueil en Vexin 14
Élagage des arbres et des haies 15
État civil 15
La bibliothèque... du changement en 2017 16
École des quatre vents Nouvelles Activités Périscolaires 16
Sécurité publique 17
Mission locale 17
Gaillon-sur... le net 17
Maison de la justice et du droit 18
Carte nationale d'identité de nouvelles modalités de délivrance 18
La circulation et le stationnement dans le village 19
Inscriptions école 19
Transports 19
La « Pierreuse » de la préservation à la pédagogie 20
Fleurir notre village 21
Sentier du Patrimoine de Gaillon-sur-Montcient 22
Atlas du patrimoine 22
La Douaye 23
Rétrospective photo du 1er semestre 2017 24

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

2e tour

- Inscrits : 524
- Votants : 431
- Blancs et nuls : 41
- Exprimés : 382

Macron Emmanuel : 258 voix
Le Pen Marine : 124 voix

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2e tour

- Inscrits : 524
- Votants : 269
- Blancs et nuls : 22
- Exprimés : 247

Richard Arnaud : 127 voix
De Vaucouleurs Michèle : 120 voix

Le journal de Gaillon
Été 2017

Bulletin officiel d'informations de la Commune de Gaillon sur Montcient

Mairie de Gaillon
Tél. 01 34 74 06 58
Fax 01 30 22 06 16
mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des élus : sur Rendez-vous

Horaires d'ouverture :
Lundi-Mardi-Vendredi
De 8 h 30 à 12 h 00
Les 1er et 3e samedis de chaque mois (hors périodes de vacances scolaires)
Fermé le mercredi et le jeudi

Rédacteur en chef :
Jean-Luc Gris

Rédaction :
Marie-Christine Dubernard
Nathalie Le Gonnidec
Jean-Pierre Le Tellier
Valérie Perrier

Régie publicitaire et publication :
Christian Tétard
06 14 84 27 10

Réalisation :
FJD
01 34 97 50 90
RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Chères Gaillonnaises, Chers Gaillonnais

En cette fin d'année scolaire, je souhaite revenir sur l'annonce faite par le gouvernement d'abroger la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2017.

Compte tenu des difficultés rencontrées par tous pour s'organiser depuis la mise en place de cette réforme et devant le manque de texte de loi précis sur le sujet, nous avons décidé de maintenir l'organisation actuelle pour l'année scolaire 2017-2018. J'ai souhaité laisser du temps pour la concertation avec les parents d'élèves et les enseignants.

L'année 2017 devrait marquer le début des travaux de l'aménagement de l'ancienne école en logements. Ce projet important permettra d'offrir une solution de logements aux demandes des Gaillonnais et donnera à la commune des recettes supplémentaires dont elle a bien besoin.

Vous pourrez découvrir dans ce journal le bilan à mi-mandat du conseil municipal : cet état des lieux du programme, sur lequel vous avez élu votre conseil municipal en 2014, vous permettra de constater les réalisations tout en mesurant le chemin restant à parcourir.

Je profite de cet édito pour aborder un sujet qui tient à cœur vos élus et la majorité des Gaillonnais : la sécurité routière dans le village. J'ai souvent l'occasion de le rappeler, même si nous sommes dans un village de moins de sept cents habitants, les règles du code de la route s'appliquent de la même manière pour tous que l'on soit en ville ou dans un village. On ne compte plus les comportements inciviques d'une minorité de conducteurs ; vitesse excessive dans le village (où le maximum autorisé est de 30 km/h), stationnement gênant ou dangereux, etc. J'organiserai le 15 septembre prochain une réunion publique intégralement consacrée à ce sujet : ce sera l'occasion de débattre ensemble de ces problèmes qui nous concernent tous.

Pour terminer, je suis heureux de vous annoncer qu'à la rentrée de septembre, nous vous proposerons un moment d'échange convivial avec les élus un samedi matin par mois pour discuter ensemble sur la vie de notre village. La première rencontre est organisée le 23 septembre de 9 h 00 à 11 h 00 ; nous vous attendons nombreux autour d'un café.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été 2017.

Le Maire, Jean-Luc GRIS

NOUVEAU : PAUSE-CAFÉ AVEC LES ÉLUS

Dans une ambiance conviviale, des pauses-café seront organisées en mairie les samedis 23 septembre, 7 octobre, 18 novembre et 16 décembre 2017 de 9 h 00 à 11 h 00 où les Gaillonnais pourront échanger librement avec leurs élus locaux.

Projet d'aménagement de l'ancienne école

Situé au cœur du village, face à l'Eglise-Notre-Dame-de-l'Assomption (classée monument historique depuis 1934), le bâtiment désaffecté accueillera prochainement des logements locatifs.
Après avoir étudié différentes solutions de valorisation du bâtiment qui a abrité la mairie, puis l'école de notre village, le conseil municipal a décidé d'y aménager des logements.
Après l'étude de différentes options (reprise par des bailleurs sociaux, étude implantation commerce multiservices), le conseil municipal a choisi de financer le projet afin d'en garder la maîtrise.
Destinés à la location, ces logements seront gérés exclusivement par la commune. À ce stade, le projet prévoit 6 logements de 23 à 40 mètres carrés. Deux de ces logements seront accessibles pour des personnes à mobilité réduite. Cette opération a été rendue possible grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France, du département des Yvelines et de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

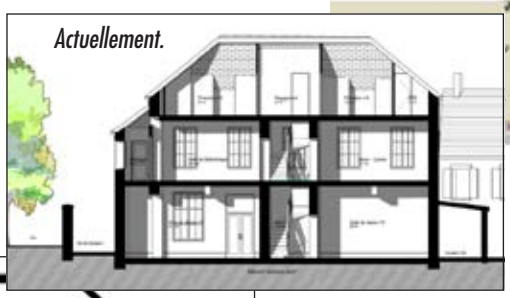

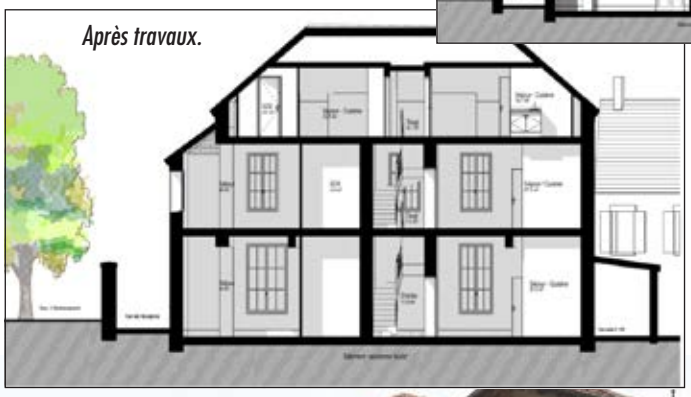

Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année 2017.

Accessibilité bâtiments publics

Depuis 2014, les établissements recevant du public ou les installations ouvertes au public ont la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé. La commune s'est engagée le 13 septembre 2016 dans cette démarche. Les travaux d'adaptation ont été planifiés de la façon suivante :

- 2017 : École des Quatre Vents pour 11 700 € HT
- 2018 : Mairie et salle des fêtes pour 37 600 € HT
- 2019 : Ensemble foyer/bibliothèque pour 22 300 € HT

Ces aménagements permettront à tous d'accéder aux équipements publics de la commune dans de meilleures conditions.

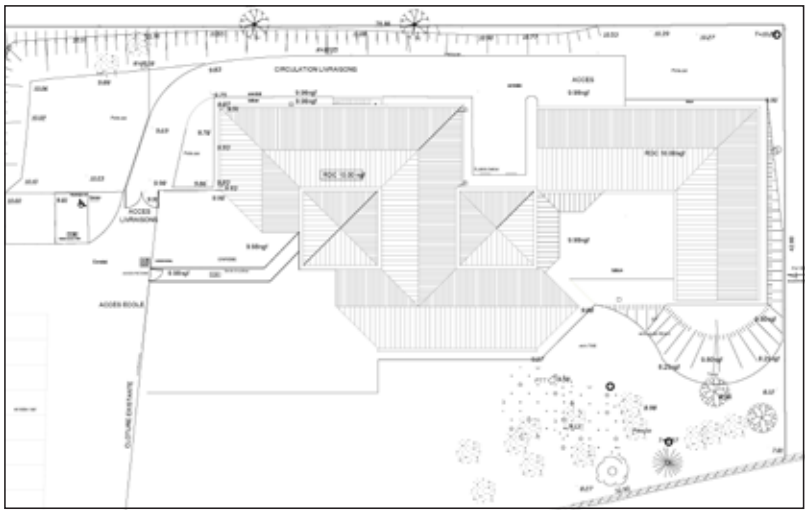

#accessibleatous

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

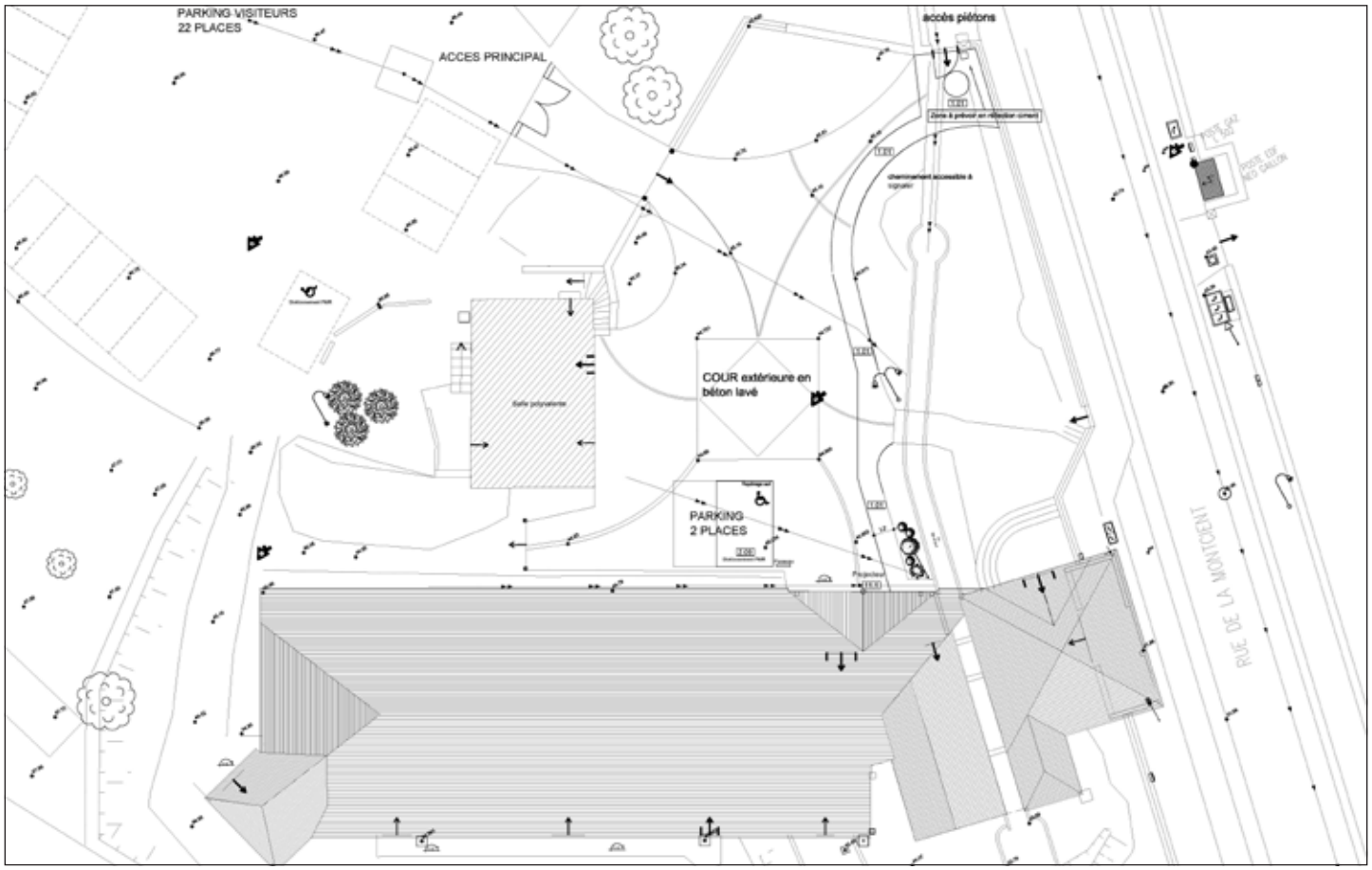

Déploiement de la fibre optique à Gaillon-sur-Montcient

Vous êtes très nombreux à nous poser la même question depuis des années : quand aurons-nous la fibre optique à Gaillon-sur-Montcient ? Et depuis des années nous répondons toujours « *c'est pour dans deux ans* ». Suite la création du syndicat « *YVELINES NUMÉRIQUE* » porté par le conseil départemental des Yvelines en 2016, nous sommes maintenant en mesure de vous donner les informations de déploiement fiables pour notre commune.

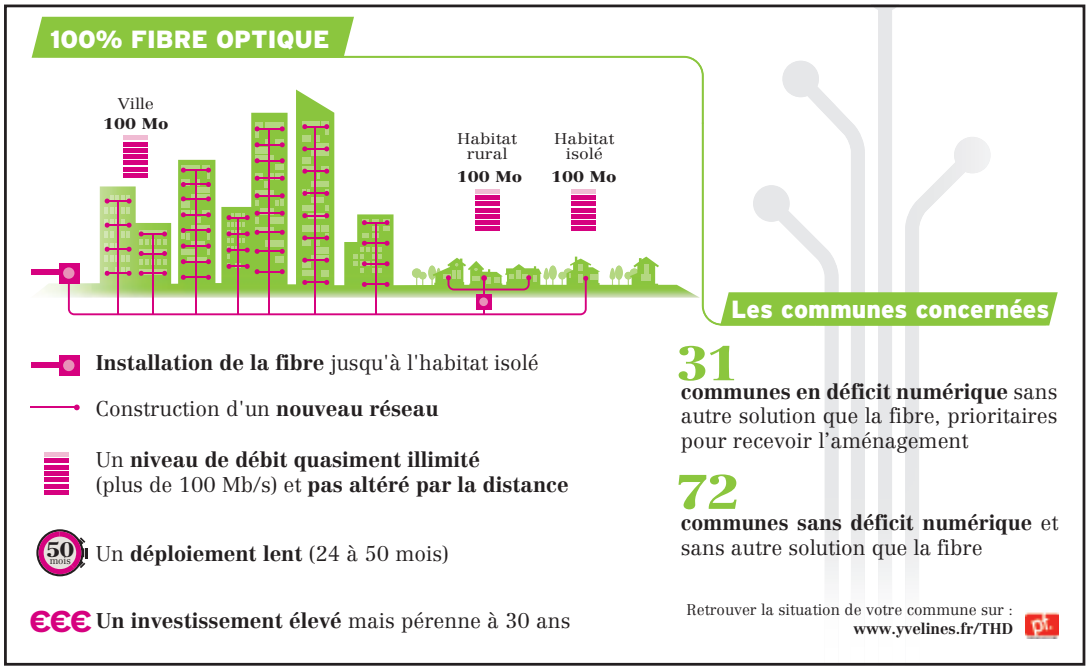

Le collège de la Montcient sera raccordé en septembre 2017 et permettra à nos enfants d'accéder plus facilement à l'enseignement numérique.

Classée en « *commune prioritaire fibre optique* » dans le Canton des Mureaux, Gaillon-sur-Montcient sera équipé en 2018-2019 et bénéficiera de la technologie FTTH* (débit 100 fois supérieur au pauvre 1 Mb/s dont nous bénéficions actuellement).

Deux technologies étaient possibles pour améliorer le déficit numérique de notre commune : la montée en débit (jusqu'à 20 Mb/s) en 2017, puis le passage cinq ans après en FTTH*, ou le passage direct en fibre en 2018-2019 en FTTH*. C'est cette deuxième solution que propose de mettre en œuvre le Schéma directeur d'Yvelines numériques.

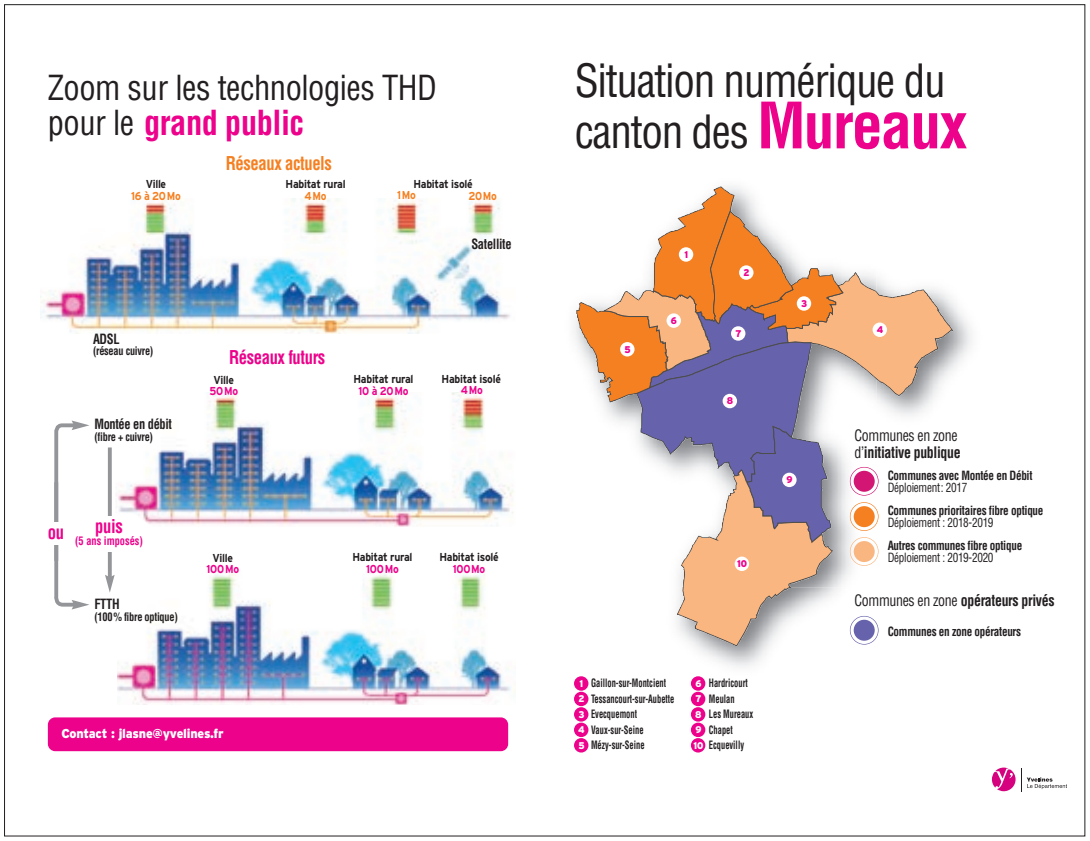

** Le FTTH permet de raccorder directement l'abonné en passant une fibre optique de « bout en bout ». Une fibre est tirée entre le nœud de raccordement optique et l'intérieur du logement pour être raccordée à un modem.*

Transfert de la voirie à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

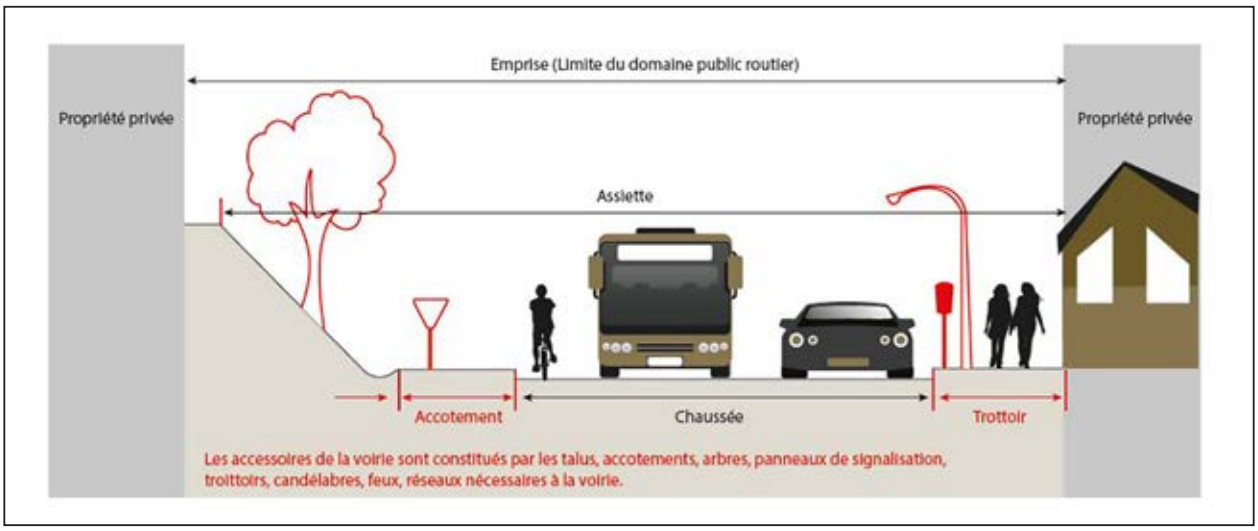

Depuis le 1er janvier 2017, comme les soixante-douze autres communes, Gaillon-sur-Montcient a transféré l'ensemble du domaine public routier communal et certaines de ses dépendances à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Ce qui est sous la responsabilité de la CU GPS&O

- Accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points
- Arbres d'alignement, murets de soutènement sur accotement
- Éclairage public
- Feux tricolores
- Mobilier de sécurité (potelets, barrières, plots…) ou de propreté.
- Signalétique
- Signalisations verticale et horizontale
- Mobiliers urbains (abribus, bancs…)
- Ouvrages d'art (ponts…)

Ce qui reste sous la responsabilité communale

- Les voiries situées au sein d'une résidence privée ou lui appartenant
- Les chemins ruraux dans le domaine privé de la commune
- Les chemins forestiers
- Les parvis exclusivement liés à un équipement
- L'embellissement paysager des terre-pleins, des trottoirs ou des ronds-points
- Les stèles, les monuments, les fontaines…
- L'éclairage à visée ornementale (illuminations de Noël…)

Les maires préservent également leurs prérogatives dans plusieurs domaines :

- Les pouvoirs de police
- Pose et entretien des systèmes de vidéosurveillance
- Choix de la dénomination des voies
- Prise des arrêtés d'occupation temporaire ou d'interdiction de circulation

Conséquences quotidiennes

Le signalement des incidents (panne, nids-de-poule, etc.) est toujours établi par la commune mais c'est maintenant la communauté urbaine qui prend en charge les travaux. GPS&O va donc gérer directement aussi bien les programmations de travaux d'entretien courant, de renouvellement que d'aménagements neufs ainsi que les personnels et les équipements liés à ce secteur d'activité. Pour faire face à la gestion de ces 1800 kilomètres de voirie, la communauté urbaine GPS&O a mis en place dix centres techniques communautaires (CTC). Notre commune est rattachée au CTC de Meulan-en-Yvelines. À noter que l'entretien courant des voiries et trottoirs (balayage, vidage des poubelles et désherbage) reste effectué par nos deux agents techniques. La commune refacturant annuellement à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour ces prestations.

Conséquences financières

Les travaux d'entretien et d'investissement étant réalisés par la communauté urbaine, les coûts ne sont plus directement payés par la commune. Néanmoins ce coût est retenu sur les finances communales par l'intermédiaire des attributions de compensations sur la base d'un coût moyen d'entretien par kilomètre et par candélabre.

Transfert de la gestion de la distribution de l'eau et assainissement

Depuis le 1er janvier 2017, la distribution de l'eau potable et la gestion de l'assainissement sont gérées par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Notre commune ne fait donc plus partie des deux syndicats auquel elle avait délégué ces compétences (SIAEP de Montalet-le-Bois et du SIARM de la Montcient)

Pas de changement pour les usagers, en cas d'incident vous pouvez contacter les services aux numéros suivants :

Alimentation en eau potable :
0969 368 624

Assainissement :
0810 879 879

Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de droit du sol. En clair, même si c'est toujours le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme qui signe vos demandes (permis de construire, permis de démolir ou demande d'autorisation de travaux), l'instruction des dossiers est réalisée par les services de la communauté urbaine.

Les demandes sont instruites avec le document officiel qu'est le Plan Local d'Urbanisme de notre commune suivant la zone du village dans laquelle vous vous trouvez. Dans chaque zone un règlement définissant les hauteurs des habitations, les ouvertures et les règles en termes d'implantation de votre projet sur votre terrain est appliqué.

De plus, la commune étant située en zone protégée (PNR du Vexin français) et/ou environnement immédiat d'un bâtiment classé (Église Notre-Dame-de-l'Assomption), d'autres prescriptions sont appliquées (matériaux de construction, couleurs, etc.).

Déclarations préalables accordées

- M. et Mme BOBBERA : construction d'une piscine – 6A Rue du point du Jour.
- M. et Mme CARMES : isolation extérieure du pignon nord – 7 Rue du Clos d'Arcueil.
- M. BOGAERT : extension de l'habitation et modification de la clôture – 16 Rue des Bouts de la Ville.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gaillon-sur-Montcient

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient le 22 juin 2017 et par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 29 juin dernier. À l'issue d'un délai de deux mois, il deviendra exécutoire sur la commune.

Dans les faits, le PLU organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme applicables sur son territoire, comme par exemple, en zones constructibles : la hauteur maximale des constructions, ou les prescriptions architecturales.

Ce document doit permettre d'assurer, dans le respect des objectifs de développement durable, un délicat équilibre entre l'urbanisation, le développement rural, l'utilisation économe des espaces naturels, la protection des sites et du patrimoine bâti remarquable, la satisfaction des besoins en matière d'habitat, la mixité sociale et la protection de l'environnement.

Le PLU contient un rapport de présentation expliquant les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Ce document présente un diagnostic économique, démographique, environnemental et foncier du territoire couvert par le plan, et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Outre ce rapport, le PLU est constitué d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), d'un document définissant les orientations d'aménagement et de programmation, de documents graphiques, d'une liste des servitudes d'utilité publique et, bien entendu, d'un règlement.

Le PLU doit également être compatible avec les règles d'urbanisme « *supérieures* », à savoir notamment les schémas de cohérence territoriale (SCOT), la charte du parc naturel régional du Vexin français, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et, bien entendu, les principes généraux des articles L. 111-1 à L. 111-13 du Code de l'urbanisme.

Un exemplaire de ce document est à votre disposition pour consultation auprès de la mairie.

AGENDA

DIMANCHE 27 août :
✔ **Sortie à Fécamp**

SAMEDI 2 SEPTEMBRE :
✔ **Forum des associations et accueil des nouveaux Gaillonnais.**
✔ **Multi activités l'après-midi. Pour tous.**

VENDREDI 15 SEPTEMBRE :
✔ **Réunion publique sécurité routière**

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE :
✔ **Journée du patrimoine. Concert gospel à 21h à l'église.**

SAMEDI 18 NOVEMBRE :
✔ **Loto de la caisse des écoles.**

SAMEDI 25 NOVEMBRE :
✔ **Repas de l'amitié.**

INFOS PRATIQUES

FERMETURES ESTIVALES

La Mairie sera fermée :
- tous les samedis à compter du 8 juillet 2017 jusqu'au 2 septembre inclus.
- exceptionnellement les 14 août et 18 août 2017.

Le hangar communal sera fermé :
- du 15 juillet 2017 au 19 août inclus.
- Réouverture le samedi 26 août.

La bibliothèque sera fermée :
- du 1er juillet 2017 au samedi 2 septembre 2017 inclus.
- Réouverture le mardi 5 septembre 2017 de 17 h 00 à 19 h 00.

Le PLUi : Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise

Le PLU de la commune doit également être compatible avec les règles d'urbanisme « supérieures », à savoir notamment les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les schémas de secteur, la charte du parc naturel régional du Vexin français le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et, bien entendu, les principes généraux des articles L. 111-1 à L. 111-13 du Code de l'urbanisme. »
La compétence « *Droit des sols* » ayant été transférée de droit à la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le conseil communautaire a voté la procédure en avril 2016. Vous trouverez ci-dessous les contours de ce projet auquel vous serez associés.

Les priorités du plan local d'urbanisme intercommunal

Comment se dessinera notre territoire de demain ? Selon quelle stratégie ? Où construire pour répondre aux besoins en termes d'habitat, de développement économique ou de transport ? Au contraire, quels sites faut-il préserver et valoriser pour favoriser l'environnement, le tourisme ou le patrimoine ?

C'est tout l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) adopté le 14 avril 2016 par 124 des 129 élus du conseil de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise qui assume la compétence dans ce domaine. « *L'élaboration de cette feuille de route se veut à la fois ambitieuse et respectueuse des grands équilibres du secteur et de ses spécificités. Elle devra être finalisée et approuvée par le conseil communautaire fin 2019, rappelle Philippe Tautou, président de GPS&O. Le PLUi va être préparé en étroite collaboration avec les élus locaux et s'accompagnera également d'une importante opération de concertation avec les habitants.* »

Préparer l'arrivée du RER

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un document qui fixe les règles communes d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire, permettra à Grand Paris Seine & Oise en lien avec ses 73 communes membres de mettre en cohérence les prescriptions en matière d'urbanisme et de les clarifier. Cette vision partagée s'adaptera bien sûr aux caractéristiques d'un territoire contrasté, à la fois urbain et rural, industriel et agricole. Elle préfigurera aussi ses potentialités de développement, notamment sur le plan économique.
La priorité consiste aujourd'hui à préparer l'arrivée du RER E, considérée comme LE levier de développement pour l'ensemble du territoire. La ligne sera prolongée via La Défense jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2024. D'ici-là, des quartiers vont être aménagés autour des gares de Mantes, Épône/Mézières, Aubergenville/Flins, Les Mureaux, Verneuil/Vernouillet et Poissy.

D'autres objectifs ambitieux

Plus généralement, l'habitat, les déplacements, l'environnement, le patrimoine… figurent parmi les thématiques qui vont guider une réflexion s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Plusieurs orientations ont ainsi été définies : valoriser la Seine de Mousseaux-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine sur les plans paysager, économique, touristique et de loisirs ; assurer la cohésion entre les espaces urbanisés de la vallée de la Seine et les sites naturels et agricoles des plateaux et des coteaux ; préserver la vocation agricole du territoire ; assurer une répartition équilibrée de l'habitat ; dynamiser économiquement et sur le plan urbain les principaux quartiers prioritaires à Mantes, Limay, Les Mureaux, Chanteloup, Poissy, Vernouillet… ; conserver et valoriser les patrimoines naturel et bâti (quartiers historiques, Parc naturel du Vexin, quais de Seine, vallée de la Mauldre, vergers d'Orgeval, villa Savoye à Poissy…) ; préserver les centres-villes et les cœurs des villages ; maintenir les grands sites industriels (Porcheville, Limay, Renault-Flins, Les Mureaux-Airbus, le port d'Achères, PSA-Poissy) et assurer l'extension du port de Limay ou la reconversion du site EDF de Porcheville… ; développer une stratégie d'implantation commerciale équilibrée ; favoriser le développement économique dans toute sa diversité.

Concertation tous azimuts

Les habitants seront étroitement associés lors de toutes les étapes de l'élaboration du PLUi afin qu'ils correspondent au mieux à leurs attentes. Ils pourront s'informer en consultant un site internet dédié et grâce à divers supports (plaquettes explicatives mises à disposition par la communauté urbaine dans les différentes mairies, campagnes d'affichage, exposition itinérante, film…).
Le public pourra aussi et surtout s'exprimer lors de réunions publiques ainsi que sur un site internet dédié :

www.construireensemble.gpseo.fr.

Chacun peut également faire part de ses remarques sur des cahiers d'observations à disposition dans les 73 communes et au siège de GPS&O à Aubergenville.

Extrait de conseils municipaux

Conseil municipal du 1er février 2017

Diagnostic et préconisations énergétiques école des Quatre vents

Les objectifs poursuivis sont :
Réduction de la facture énergétique des bâtiments
Réduction des consommations de gaz et d'électricité tout en améliorant le confort et l'environnement au sein des classes.
La répartition des déperditions d'énergie sur le bâtiment se décompose de la manière suivante :

- Menuiseries 48 %
- Plancher bas 20 %
- Murs 16 %
- Toitures 12 %
- Ponts thermiques 4 %

Les actions à mettre en œuvre pour faire des économies d'énergie et améliorer le confort seraient les suivantes :

- Mise en place d'un programmateur
- Installation de Néon LED 9W
- Changement des fenêtres
- Modifications légères du système de chauffage

Demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancienne école en logements

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000 € pour un montant plafonné à : 370 000 €
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

Classement de la statue Sainte-Barbe au titre des monuments historiques

La Commune de Gaillon-sur-Montcient :

- Prend acte de l'intérêt historique et artistique de l'objet mobilier la statue Sainte Barbe en bois polychrome, de propriété communale, conservé dans l'église paroissiale de Gaillon-sur-Montcient, pour lequel la Commission départementale des objets mobiliers, réunie le 30 novembre 2016, a émis un vœu de classement au titre des monuments historiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, formule un accord de principe au classement de cet objet, en cas d'avis favorable de la Commission nationale des monuments historiques.

Conseil municipal du 28 mars 2017

Vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016

- Section de fonctionnement : excédent de 152 181,33 €
- Section d'investissement : déficit de 37 558,75 €

Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2016 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 114 622,58 €.

Vote des taux communaux des taxes 2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité Décide de fixer les trois taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.15 %
- Taxe foncière bâti : 17.22 %
- Taxe foncière non bâti : 33.09 %

Vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le budget primitif pour l'année 2017 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement : 670 045 €
- Pour la Section d'Investissement : 384 949 €

Centre communal d'actions sociales (CCAS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016
- D'exercer directement cette compétence
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- De créer une commission municipale « affaires sociales »

Conseil municipal du 1er juin 2017

Projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Après en avoir délibéré, prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Motion contre la demande d'exploitation des carrières à Brueil-en-Vexin

Adoption à l'unanimité.

Démarche environnementale

Présentation de la démarche environnementale de la commune depuis 2008

Concours Villes et Villages Fleuris / Trophées Yvelinois pour la biodiversité

Le maire annonce que la commune a déposé sa candidature pour 2017 au concours des villes et villages fleuris pour le cœur de village (parc de la mairie et abords), et au trophée yvelinois « invitons la biodiversité dans nos espaces publics » pour l'espace de la Pierreuse. Le jury se déplacera à Gaillon-sur-Montcient dans la première semaine de juillet.

Rythmes scolaires

Suite à l'annonce par le gouvernement de laisser le choix aux communes sur le maintien ou non des rythmes scolaires, le maire indique que l'organisation actuelle sera maintenue pour l'année scolaire 2017-2018. Cette année sera mise à profit pour organiser la concertation auprès du corps enseignant et des représentants des parents d'élèves.

Bilan de mi-mandat de votre équipe municipale

Afin de vous rendre compte des engagements de campagne de l'équipe élue en 2014, il nous a semblé bon de reprendre les différents thèmes retenus et de faire un point objectif sur les réalisations à mi-mandat.

Trois codes couleurs sont utilisés pour indiquer l'avancement des projets :

■ réalisé ■ en cours ■ pas démarré

Sauvegarder notre patrimoine

Attachés à notre village nous avons, depuis six ans, lancé un vaste programme d'études afin d'en identifier les priorités. Nous nous appuierons sur les diagnostics réalisés pour la mise en place de nos projets.

Projets 2014-2020

- ■ Aménager le site de l'ancienne mairie/école.
- ■ Engager les travaux les plus urgents pour l'église.
- ■ Installer un jardin du souvenir et un columbarium
- ■ Poursuivre la restauration des œuvres d'art de l'église.
- ■ Réfection et mise en valeur du petit patrimoine bâti de la commune.

Préserver notre environnement

Convaincus qu'il faut agir maintenant afin d'offrir et de transmettre à nos enfants un environnement où il fait bon vivre, nous avons engagé de multiples actions en ce sens. La continuité et l'amélioration seront les maîtres mots pour le mandat à venir.

Projets 2014-2020

- ■ Aménager le site de la « *Pierreuse* ».
- ■ Développer le fleurissement dans la commune.
- ■ Développer le programme « *Je jardine mon village* ».
- ■ Établir le bilan énergétique des bâtiments communaux.

Assurer la sécurité de chacun

La sécurité est l'affaire de tous. Après avoir réalisé un diagnostic en 2009 avec le comité consultatif pour la sécurité routière, quelques actions ont été réalisées. La poursuite des travaux est nécessaire pour permettre à chacun de circuler à pied, à bicyclette ou en voiture en toute sécurité dans notre village.

Projets 2014-2020

- ■ Poursuivre les aménagements dans le village.
- ■ Mettre en place une signalétique d'intérêt local.
- ■ Réaliser l'enfouissement et la réfection du haut de la Grande Rue.

Valoriser les animations et le lien entre génération

Grâce à votre soutien et à l'implication de nombreux bénévoles, notre village est animé.
Cette dynamique d'animations contribue au « *bien vivre ensemble* ». Nous avons la volonté d'être à votre écoute et de privilégier les manifestations créant des liens entre générations.

Projets 2014-2020

- ■ Favoriser la création d'un réseau d'échange de service.
- ■ Mettre à disposition un local dédié aux Gaillonnais.
- ■ Organiser un conseil municipal des enfants.

E-mail : gaillon.agirensemble@gmail.com
30 mars 2014 - Gaillon-sur-Montcient

Assurer une gestion financière rigoureuse

Pendant ce mandat, l'effort a été mis sur la baisse de la dette de la commune. Tout en appliquant une fiscalité raisonnable (pas de hausse des taux communaux depuis 2011), nous avons conduit une politique budgétaire stricte afin de retrouver des marges de manœuvres que nous n'avions plus.
La baisse des dotations de l'état va nous conduire à devoir faire des choix. Vous pouvez compter sur nous pour assurer une gestion financière rigoureuse dans l'intérêt de notre village et des Gaillonnais.

Projets 2014-2020

- ■ Maintenir la fiscalité à un niveau raisonnable.
- ■ Auto financer la réforme des rythmes scolaires.

Budget communal

Le conseil municipal a voté le budget communal le 28 mars dernier. Depuis 2013, les charges de fonctionnement de la commune ont baissé de 5.2 % alors que dans le même temps, les recettes diminuaient de 11.2 %. Malgré les économies réalisées, la baisse des dotations de la part de l'état a impacté fortement le budget communal ; en effet, entre 2013 et 2016, l'impact sur les finances est de 180 000 euros… et la baisse se poursuit en 2017. La réforme des rythmes scolaires pèse également sur nos finances. Rappelons que le coût est de 9 000 euros ; l'état nous verse une subvention de 1 000 euros…
Pour le budget 2017, la baisse des charges de fonctionnement est de 5,9 % ; la baisse des recettes est de 8,4 %.

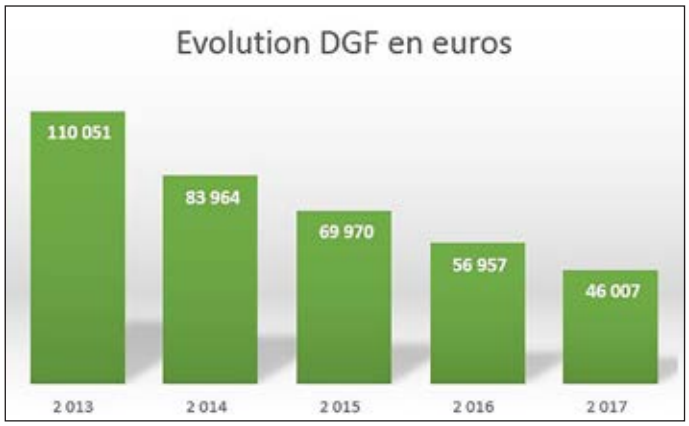

En dehors de l'augmentation des bases des valeurs locatives de 0.4 %, le conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation des taux des impôts fonciers et de la taxe d'habitation de 1 %. À noter qu'en 2017, il n'y aura pas d'augmentation des deux autres composantes de vos feuilles d'impôts : la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le Conseil départemental des Yvelines. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'augmentera pas non plus cette année.

Comme vous le savez, la gestion de l'endettement de la commune est notre priorité afin de faire face aux baisses des dotations de l'État et des réformes promises qui auront un impact dans le temps sur les finances de la commune et ses capacités à réaliser les travaux nécessaires, notamment en matière de voirie et de sécurité routière.

À Gaillon-sur-Montcient, la dette par habitant a baissé de 28.64 % entre 2008 et 2013.

Pendant la même période, les communes françaises similaires à Gaillon-sur-Montcient, ont vu leur dette par habitant augmenter de 48.5 % en moyenne.

Motion contre la demande d'exploitation des carrières à Brueil en Vexin

La société Calcia se prépare à déposer un dossier de demande d'autorisation pour exploiter pendant 30 ans une carrière cimentière sur 104 hectares à Brueil-en-Vexin. Les élus de la Vallée de la Montcient, de la Vallée de la Seine et du Vexin expriment leurs interrogations et leurs craintes.

Ce projet lié à des décisions prises il y a un quart de siècle, leur paraît aujourd'hui risqué, voire dangereux, pour les habitants de leurs communes et l'avenir de leurs enfants.

Déjà plus de 25 d'entre eux, représentant environ 65 000 habitants, ont signé une motion dans laquelle ils ont fait part de leur opposition à ce projet qui menace la ressource en eau, les emplois et l'activité économique, les paysages et les terres agricoles de ce secteur du Parc naturel régional du Vexin français. Un projet destiné à poursuivre l'activité de l'usine de Gargenville construite en 1921 qui rejette dans l'atmosphère 1 000 tonnes de CO_2, des oxydes d'azote et des particules fines dans une zone classée comme sensible du point de vue de la mauvaise qualité de l'air et de l'eau.

Le Maire de la commune de Gaillon-sur-Montcient fait partie des 25 maires qui ont signé cette motion et a souhaité que le conseil municipal du 1er juin 2017 se prononce à son tour.

À l'unanimité, le conseil municipal de la commune a adopté la motion suivante :

Menaces sur la qualité de l'eau, de l'air, menaces sur nos emplois, sur la préservation de nos espaces agricoles et sensibles… Nos responsabilités d'élus nous conduisent à nous interroger sur la justification de ce projet industriel et à faire part de nos craintes. Des craintes régulièrement exprimées par les habitants de nos communes très opposés à ce projet qui dégraderait considérablement leur qualité de vie et celle de leurs familles pour 2 à 3 générations.

C'est pour ces mêmes raisons que nous demandons que soit appliqué le principe de précaution entré dans la constitution en 2005 par l'article 5 de la Charte de l'environnement. Un principe qui s'impose, en l'absence de certitudes scientifiques, d'évaluer les risques et de prendre des mesures pour éviter un dommage irréversible. Un principe qui doit, compte tenu de ce qui précède, aboutir à l'abandon définitif de ce projet.

Élagage des arbres et des haies

Il nous a semblé bon de rappeler les règles s'appliquant pour l'élagage des arbres et des haies situés entre vos propriétés (domaine privé) et le domaine public (trottoirs, voiries et installations aériennes).
Le code civil réglemente l'occupation du domaine public, il appartient aux propriétaires de veiller à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière ni les réseaux aériens (les branches ne doivent pas toucher les câbles conducteurs aériens d'électricité, de téléphone ou d'éclairage public).
De manière générale, les arbres et haies d'une hauteur de plus de 2 mètres à l'âge adulte doivent être plantés à un minimum de 2 mètres du domaine public. Les arbres et haies de moins de 2 mètres peuvent être plantés à 50 centimètres du domaine public. Vous avez ensuite l'obligation d'entretenir ces plantations en veillant à ce qu'aucune végétation n'empiète sur la voie publique.

Fils aériens (électricité, téléphone et éclairage public)

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Nous vous recommandons fortement d'entretenir régulièrement votre végétation et de vérifier que votre assurance « *responsabilité civile* » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Précaution à respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en basse tension et 2 m en haute tension), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « *dépannage* » d'Enedis au 09 726 750 78.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service.

En pratique, nous vous recommandons de **couper les branches à deux mètres des lignes.** Ceci évitera, en cas de fort coup de vent, que les fils ne soient cassés et provoquent une interruption de service (téléphone, électricité et éclairage public), voire des incendies.
Si vos arbres sont trop près des lignes soyez vigilants ! N'entreprenez les travaux qu'après avoir pris contact avec Enedis (le gestionnaire du réseau au 09 726 750 78).

Arbres et haies en bordure des voies de circulation (hors sentes et chemin ruraux)

En matière de circulation routière, les branches, dépassant sur le domaine public, provoquent un manque de visibilité ou sont gênantes pour les véhicules utilitaires, la collecte des déchets, les bus ou les engins agricoles.
En cas de non-respect des règles décrites ci-dessus, la commune peut faire exécuter les travaux d'office et mettre à la charge des riverains concernés le coût de cette intervention. Si vous avez des arbres et haies en bordure de la voie publique et que vous êtes dans une des situations décrites plus haut, merci de faire le nécessaire. En cas de difficulté, merci de contacter la Mairie.

État civil

Naissances :

- Lyana DE GUEROULT D'AUBLAY le 12 janvier
- Maé LE MOULLEC le 2 février
- Andy VARDAMASCO le 1er mars
- Samuelle SALVIAC RIGAL le 26 mars
- Alicia VINCIGUERRA le 8 avril
- Jade ROUZEAU le 10 mai

Décès :

- Monsieur Thierry BRICHARD le 4 avril

La bibliothèque… du changement en 2017

La bibliothèque municipale modifie ses horaires d'ouverture au public afin de faciliter l'emprunt d'ouvrages. Nous vous proposons deux jours d'ouverture en semaine (hors vacances scolaires) :

Mardi de 17 h 30 à 19 h 30
Jeudi de 17 h 30 à 19 h 30

À la bibliothèque, il y a toujours des nouveautés à découvrir comme le prix Goncourt des Lycéens "Petit Pays" ou encore le prix Goncourt 2016 "Chanson douce".

Pour les plus jeunes, le fond d'albums et de romans vient d'être enrichi dernièrement ! Plus de 88 ouvrages dont certains font l'objet d'une lecture au cours des activités périscolaires de 15 h 45.
Quant aux cinéphiles, ils pourront emprunter en DVD l'un des films de Michel Audiard tourné à Gaillon : "L'affaire Saint-Fiacre"

Cette année, ouverture d'un pôle patrimoine (ouvrages et documents initialement en mairie) leur accès sera libre et gratuit mais exclusivement réservé à la consultation sur place. Ces ouvrages vous raconteront l'histoire de notre village et les illustrations vous projetteront dans la vie de nos pairs.
Bonne lecture.
Dans l'attente de votre visite pour vos lectures estivales.

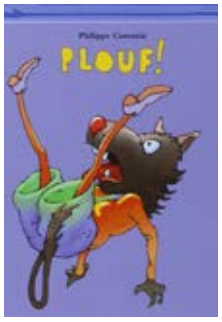

Information :
Si vous aimez les échanges autour des livres, que vous avez le goût du contact humain et que vous disposez d'un peu de temps libre, nous vous proposons de devenir bénévole occasionnel.
Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter : Marie-Françoise Gligoric au 06 09 58 81 78

École des quatre vents
Nouvelles Activités Périscolaires

Tous les jours après la classe, petits et grands, au total une quarantaine d'enfants, retrouvent, dans la joie et la bonne humeur - qu'il faut parfois tempérer ! - leurs occupations habituelles aux NAP : jeux de construction (Lego, Kapla et autres), activités manuelles encadrées (fabrication de bracelets de perles sur métier à tisser, de bracelets brésiliens, crochet, tricotin…), lecture d'albums, jeux de société, dessins, coloriages…
Pour varier les plaisirs sont proposées ponctuellement des activités plus spécifiques : décorations d'Halloween, de Noël… que les enfants peuvent emporter ou qui sont destinées à décorer l'école, la mairie.
Le vendredi- jour d'affluence- Marie-Christine Dubernard, les bras souvent chargés, apporte son aide et ses connaissances sur la faune et la flore des environs.
Nous souhaitons que cette fin d'après-midi reste un moment agréable pour tous.

Sécurité publique

Ayez le bon réflexe, composez le 17

Pour signaler, en tant que victime ou témoin, une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc...), **vous pouvez composer le 17.** Votre appel sera traité par le centre police-secours qui enverra immédiatement sur place l'équipage de policiers le plus proche et le mieux adapté à la situation. Pensez à bien décrire les agresseurs, noter les numéros de plaque, indiquer la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas son intervention immédiate, contactez le commissariat de police des Mureaux en composant le 01 78 73 11 11

Opération tranquillité vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile ! Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limitée aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009.
Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?
Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.
Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.
Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.
L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?
Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum), sur place, au commissariat situé au 2 rue Jean Rommeis 78130 Les Mureaux.
Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du secrétariat de la Mairie.

Mission locale

Mission Locale
Intercommunale des Mureaux
Val de Seine - Vallée de la Maulore

À destination du public de 16 à 26 ans, la mission locale des Mureaux est un lieu d'accueil, d'orientation et d'aide pour construire un projet professionnel et permettre d'accéder à l'emploi.
La Mission Locale accueille les jeunes qui rencontrent des obstacles pour entrer dans la vie professionnelle.
Si vous n'êtes plus scolarisé : la Mission Locale peut vous aider.

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi de 8 h 45 à 17 h 30
Mercredi, vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Coordonnées :
38 avenue Paul Raoult 78130 LES MUREAUX
Tél. : 01 30 91 21 50
Site internet : www.ml-lesmureaux.com/

Gaillon-sur… le net

Pour trouver des informations pratiques ou se tenir informer, vous trouverez Gaillon-sur… Le net :

Site officiel de la commune :
http://www.gaillon-sur-montcient.fr/
Page facebook officielle (création 2017) :
https://www.facebook.com/Gaillonsurmontcient/

Maison de la justice et du droit

Située aux Mureaux, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu proche du citoyen offrant des services gratuits d'écoute, d'information, d'orientation et de résolution amiable des litiges. Elle rassemble les divers services et permanences susceptibles de contribuer à l'information et au respect des droits et devoirs de chacun en toute confidentialité.
Elle constitue un lieu ouvert aux usagers pour qu'ils puissent se renseigner sur leurs droits et devoirs.
Placée sous l'autorité conjointe du Président du Syndicat mixte de la Maison de Justice, du Président du Tribunal de Grande Instance et du Procureur de la République, elle promeut une justice de proximité, l'accès au droit, l'aide aux victimes et les modes alternatifs de règlement des conflits
Elle déploie également des opérations hors de ses locaux en proposant des actions de prévention générale, de développement de la citoyenneté et en s'associant régulièrement aux démarches mises en place par les différents partenaires.

Coordonnées :
Syndicat Mixte de la Maison de
Justice et du Droit du Val de Seine
79 boulevard Victor Hugo
78130 Les Mureaux
Tél. : 01 34 92 73 42 - Fax : 01 30 99 51 00
Site internet : www.mjd-valdeseine.fr

Carte nationale d'identité de nouvelles modalités de délivrance

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département des Yvelines. Elles permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité dont le formant demeure inchangé et qui, sauf en cas de perte ou de vol, reste gratuit. Les délais de délivrance sont également réduits.

Concrètement comment cela se passe-t-il ?
La Mairie de Gaillon sur Montcient n'instruit plus les demandes de cartes nationales d'identité dans la mesure où elle n'est pas équipée d'une station biométrique.
Vous devez désormais vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département des Yvelines, les plus proches étant celles de Limay, Aubergenville, Mantes la Jolie, Les Mureaux et Poissy.

Vous pouvez retrouver la liste complète des Mairies sur le site : www.yvelines-gouv.fr et également effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne qui remplacera alors le dossier papier.

Autorisation de sortie de territoire (AST) nouvelle modalité
Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est obligatoire.
Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs, dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.
L'autorisation de sortie de territoire est donnée par un titulaire de l'autorité parentale et est rédigée au moyen d'un formulaire à télécharger sur le site : www.service-public.fr

La circulation et le stationnement dans le village

La vitesse dans Gaillon-sur-Montcient est limitée à 30 km/h. Bien souvent, cette obligation n'est pas respectée et met en danger les autres usagers (conducteurs, cyclistes et piétons). Savez-vous qu'en roulant à 30 km/h, il faut 13 mètres pour s'arrêter complètement alors qu'à 50 km/h il vous faudra 26 mètres ?
Il est prouvé qu'à 30 km/h le champ de vision est plus élargi : lorsque l'on voit l'encombrement de nos trottoirs, cela a une importance cruciale afin d'éviter de percuter un enfant qui court après son ballon ou son animal de compagnie.

En dehors de la signalétique, peu de contraintes sont imposées aux propriétaires de véhicules à moteur. Le bon sens et la prudence devraient prévaloir mais ce n'est pas toujours le cas.
Des aménagements sont nécessaires afin de garantir la sécurité de tous, et le conseil municipal est déterminé afin de sécuriser les rues et les trottoirs de notre village.
Pour donner la parole au plus grand nombre, une réunion publique sera organisée le vendredi 15 septembre à 20 h 30 en Mairie pour échanger sur ce sujet et définir les actions à mettre en place pour la sécurité de tous.

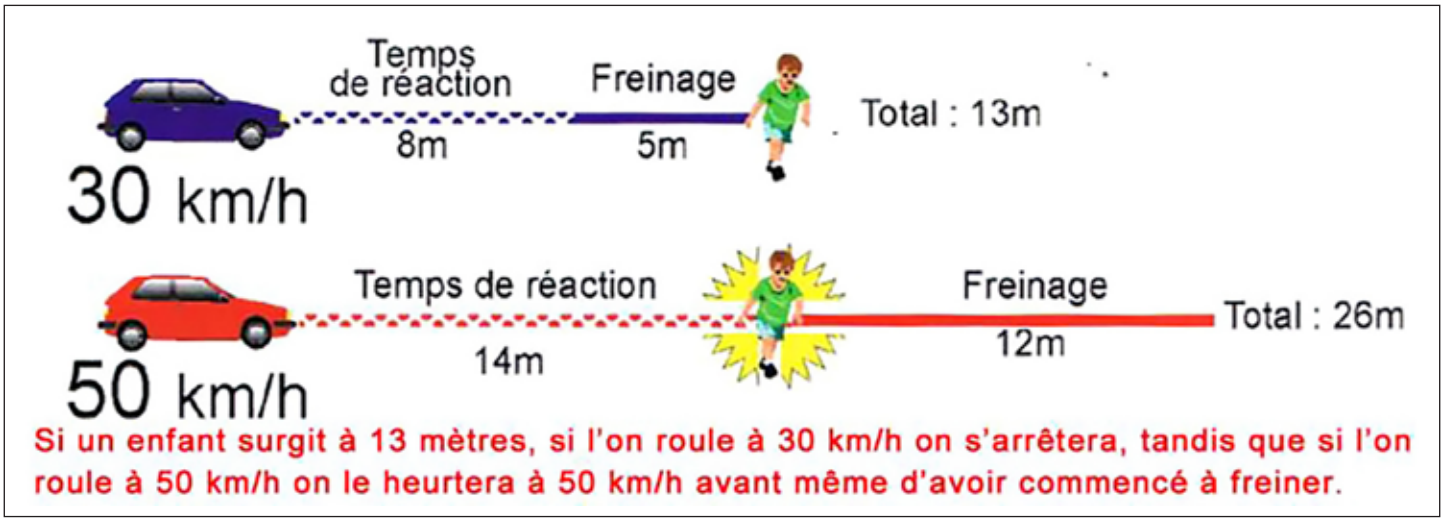

Inscriptions école

Rentrée 2017-2018
Quelques changements :
Les inscriptions périscolaires se feront désormais à l'année (aux jours fixes que vous choisirez).
La facturation restera mensuelle et sera calculée sur la base de vos inscriptions.
Les NAP sont reconduits pour l'année 2017/2018.

Vous recevrez les nouveaux règlements et inscriptions début juillet que vous voudrez retourner en mairie au plus tard le 20 juillet 2017.
Bonnes vacances à tous !

Transports

Pour la carte Imagin'r, la commune prend en charge en substitution du Conseil départemental :
- 45 € par carte + 10 % aux familles qui ont 3 cartes et plus pour les élèves du Collège de la Montcient
- 100 € par carte + 10 % aux familles qui ont 3 cartes et plus pour les élèves des lycées des Mureaux
- 4 € par carte pour la gestion administrative

Cette réduction vous est appliquée directement lors du règlement de votre abonnement à Com'Bus, aucune démarche n'est à effectuer en Mairie.

com·bus

La « Pierreuse » de la préservation à la pédagogie

La « *Pierreuse* » est un terrain communal situé le long de la sente de Tessancourt, au-dessus de la rue des Bouts de la Ville. Cette espace a fait l'objet de travaux de défrichage en 2014-2015 pour maintenir un milieu devenant rare, la pelouse sèche calcicole et ses espèces de flore et faune associées.
Le milieu devant rester « *ouvert* » (éviter l'implantation de nouveaux arbustes), l'entretien de la pierreuse est confié à des moutons, qui apprécient notamment les jeunes pousses.
Fin avril 2017, pour la 3e année, quatre moutons sont arrivés sur place et une équipe mairie / PNR Vexin, continue la surveillance de la zone et son évolution.
Cet espace, est intégré au sentier du patrimoine de la commune, il se veut accessible au public, et fait l'objet de visites de promeneurs. Mais, particulièrement depuis cette année, son intérêt pédagogique est mis en avant :

- En mars, par la visite d'une classe du Lycée de Magnanville travaillant sur des chantiers nature, venue découvrir une pelouse sèche calcicole.
- En mai, par la classe de CM1-CM2 travaillant sur la biodiversité, qui s'y est rendue avec un animateur de la ferme pédagogique d'Ecancourt pour étudier la notion de prairie et observer la faune et la flore.

En ce lieu, nous vous souhaitons d'agréables promenades bucoliques.

Colchique - septembre 2016

Lézard vert occidental (lacerta bilineata) - juil.2016

Demi-deuil sur knautie (Melanargia galathea) - juil. 2016

Mélampyre des prés (Melampyrum pratense) - mai 2017

Fleurir notre village

L'arrêt des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, à forcer les communes à revoir la façon de procéder sur le terrain : modification des outils, des techniques, et du temps dédié aux espaces verts.

Pour accompagner ce passage, à Gaillon, l'appui technique du PNR du Vexin Français a été essentiel pour ses conseils et la formation de nos agents.

Création par les agents techniques pour leur stage

La première initiative en 2014 fut le réaménagement paysager du Parc de la mairie, avec des végétaux demandant peu d'entretien et un fleurissement échelonné. Testé positivement, ce modèle de fleurissement, a donné envie de l'étendre au reste du village.

Dans cet élan, il nous a semblé important d'y associer les Gaillonnais. Le projet « *Ensemble fleurissons notre village* » avec l'aide de la paysagiste Odile Visage et du PNR Vexin, qui a débuté le 30 septembre dernier avec une présentation du projet.

Le 15 octobre 2016 avait lieu une visite riche en échanges, avec la paysagiste, pour identifier les lieux à planter.

Le 12 novembre 2016, les premières plantations, en entrée de village.

Le 1er avril 2016 pour des plantations de printemps, sur le parking des chaumières et dans la côte de l'école, des fleurs « *sauvages* » de floraison estivales ont été semées.

En parallèle, le parterre devant les Gaudimonts a été travaillé par les habitants du lieu, et nous percevons quelques initiatives de fleurissement des trottoirs.
Les petits jardiniers de l'école, avec leurs enseignantes ont décoré et fleuri leur cour.
Ce projet ne fait que débuter, les premiers parterres plantés vont s'étoffer dans le temps avec une floraison durable, adaptée au sol et à l'exposition, de façon à limiter l'entretien et l'arrosage.
Le fleurissement participatif permet des échanges entre jardiniers amateurs et avec nos agents communaux, c'est également un moment formateur pour tous, sachant que pour les jardins privés plus de vente de produits phytosanitaires à l'horizon 2019.
Les prochaines plantations seront automnales. Dans l'intervalle, si vous souhaitez participer, ou juste vous informer, merci de contacter la mairie.

Sentier du Patrimoine de Gaillon-sur-Montcient

Samedi 17 septembre 2016, notre sentier du patrimoine a été inauguré en présence de M. Bruno Caffin, vice-président au Parc National Régional du Vexin Français, de Mme Cécile Zammitt-Popescu et M. Yann Scotte, conseillers départementaux de notre canton.
Pour l'occasion, Gilles Lemoine, guide professionnel au PNR, accompagné par l'un de ses ânes dénommé « *Marmot* », a servi de « *poisson pilote* » pour cette promenade matinale.
Cette balade effectuée par un groupe d'une quarantaine de Gaillonnais, a emprunté une partie du sentier depuis la Mairie, en passant par la sente des Mulets, les Moulins du Metz et des Marais, la zone d'éco-pâturage et ses brebis, la sente des pierreuses, la rue des chaumières et retour par la grande rue.
Tout au long de la randonnée, M. Lemoine proposait des haltes pour évoquer l'histoire de notre territoire, de notre patrimoine architectural ou pour donner des précisions sur la flore et la faune locales.

Les bâtiments concernés jalonnant le parcours sont : l'ancienne Mairie/école, l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, le moulin du Metz, le moulin des Marais pour le 7e art, les Gaudimonts et la chaussée Brunehaut, la « *Pierreuse et l'éco-pâturage* », les chaumières, le lavoir et le château de la Chouette.
Le circuit mesure 6,100 km.
Le parcours est disponible en téléchargement gratuit sur le site Internet du PNR du Vexin Français.
Lien direct : http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/education-et-culture/valorisation-patrimoines/sentiers-du-patrimoine.

Pour les utilisateurs de smartphones, les plaques signalétiques disposent de Qr codes permettant à tout moment de visualiser le parcours sur une application google map. Le Qr code permet également d'accéder à une version en anglais du contenu du panneau.

Atlas du patrimoine

Ce projet initié le 20 mars 2017 est porté par « *Le Parc Naturel du Vexin Français* » récemment labellisé « *Pays d'art et d'histoire* ».

L'objectif de l'atlas du patrimoine communal est multiple :
- Viser à collecter et approfondir les connaissances sur le village.
- Susciter la sensibilisation, l'appropriation du patrimoine local.
- Mettre à disposition, un outil de programmation et d'aide à la décision en matière de valorisation et de gestion du patrimoine bâti.

C'est une démarche participative mêlant : institutions, associations, élus, habitants.
Le résultat : une base de données (interparcs), qui permet :
- de repérer rapidement le patrimoine bâti d'une commune.
- de réinvestir cette connaissance dans les projets futurs.
- d'utiliser un vocabulaire et un système d'analyse communs

Pour notre village, nous allons tester cette méthode en nous appuyant sur les « *fiches patrimoines architectural* » du PLU et sur les éléments d'information portés sur les panneaux signalétiques des bâtiments qui jalonnent notre sentier du patrimoine.

Nous vous invitons à contacter Jean-Pierre Le Tellier si vous êtes intéressé pour participer à ce projet

La Douaye

Au creux de notre village coule la Douaye, ce ru chemine entre les maisons, passe dans le parc de la Mairie puis rejoint la Montcient dans l'enceinte du golf.

Malheureusement, par moments, notre ru se met à mousser ! Ce n'est pas toujours visible ailleurs mais au niveau de la chute d'eau de la Mairie, il est évident qu'un produit détergent est déversé en amont.

C'est pourquoi nous demandons aux riverains de la Douaye de bien vouloir vérifier que toutes leurs eaux usées rejoignent bien le réseau prévu à cet effet et que les nettoyages extérieurs contenants des produits ne puissent pas rejoindre le ru.

Au moindre problème détecté merci de contacter la mairie pour trouver ensemble une solution.

Nous ne rappellerons jamais assez que l'eau est précieuse pour l'homme mais aussi pour des espèces qui vivent à ses dépens. La Douaye accueille notamment la bergeronnette des ruisseaux, des grenouilles et des libellules.

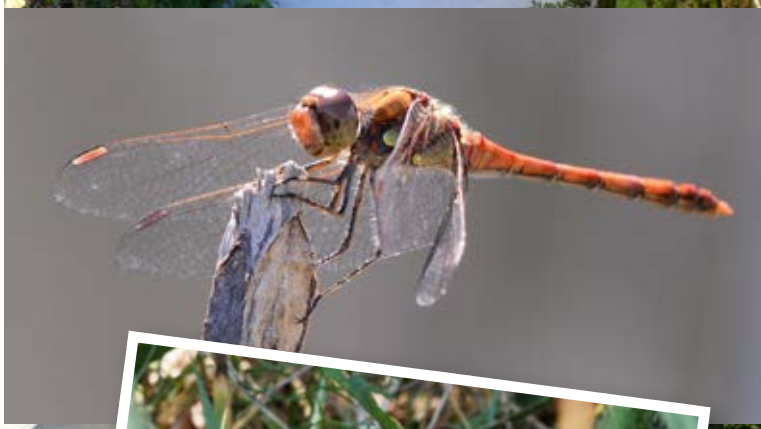

Rétrospective photo du 1er semestre 2017

Les quatre dimanches d'élections n'ont pas permis de proposer un évènement culturel d'importance en ce premier semestre, mais les Gaillonnais étaient bien présents sur les autres rencontres. Merci aux participants et aux différents acteurs qui donnent de leurs temps à l'animation de notre village.

18 mars : Loto

18 mars :
cérémonie de citoyenneté

19 mars : 1re Bourse aux
vêtements, puériculture et jouets

25 mars : Carnaval de l'école

8 mai : Commémoration de
la victoire du 8 mai 1945

13 mai : fête des mères

2 juin : vide-greniers